

RESTITUTION DES TRAVAUX

EXPLORATOIRES DES ETUDIANTS :

« PREVENTION ET GESTION DES

DECHETS : UN DEFI D'AVENIR »

18 avril 2014 – Cité des Métiers de

Marseille

Organisé par les étudiants Master 2

RH ESS

En rassemblant le 18 avril 2014, à la Cité des métiers, plus de 80 représentants d'associations, d'entreprises ou de collectivités mobilisées sur la question des déchets, les étudiants du Master RH ESS ont voulu faire de cette journée une « fabrique de sens » pour les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). L'objectif était de mettre en relation les différentes approches et connaissances sur un sujet majeur de notre société : les déchets.

Cette journée a été le fruit d'un travail collectif entrepris depuis septembre 2013 par une promo de 24 étudiants du Master 2 RH ESS, codirigé par Nadine Richez-Battesti et Francesca Petrella. Dans le cadre du module « méthodologie de projet » animé par Philippe Oswald, directeur de la Plateforme, les étudiants se sont engagés dans une démarche de recherche sur la thématique de la gestion des déchets. Organisés en 5 sous-groupes thématiques, ils ont collecté des informations sur le terrain pour saisir les contextes et les enjeux afin d'alimenter les débats, les ateliers et la table ronde du 18 avril.

Voici les grandes lignes de ces recherches :

Les chiffres clefs qui se rapportent aux thématiques sont disponibles sur notre site à la page « Ressources » : « 18.04.14_Chiffres_Clés »

1.

Des comportements

en mutation.

Depuis 2008, la quantité de déchets produits chaque année ne cesse d'augmenter ; néanmoins, la quantité des déchets recyclés progresse elle aussi. On assiste à une véritable prise de conscience collective écologique non seulement des citoyens mais aussi de nombreux industriels et producteurs. Mais des questions d'indépendance et des problèmes économiques de concurrence mondiale restent posés.

Pierre Dégrange pour son groupe (composé de Valentine Traoré, Anne Delacruz, Olivier Cosson-Legout) essaie de comprendre les motivations des acteurs.

On sent depuis plusieurs années une prise de conscience grandissante sur la question des déchets. Entre 2008 et 2010, le volume des déchets recyclés en France est passé de 194 à 200 millions de tonnes soit une hausse de 6 millions de tonnes en deux ans. Et pourtant, nous sommes encore loin du compte ! Car nous ne cessons de produire davantage de déchets : en 2010 nous avons produit 355 millions de tonnes de déchets soit 10 millions de plus qu'en 2008.

Partant de ce constat, nous avons tenté de comprendre les motivations qui pouvaient pousser les acteurs de cette production à modifier leurs comportements, en s'arrêtant plus particulièrement sur les rôles joués par les consommateurs et par les industriels.

A l'heure actuelle, la production de déchets est corrélée à l'augmentation du PIB. En toute logique, lorsqu'un citoyen pense aux déchets qu'il produit, cela s'accompagne d'une réflexion sur sa propre consommation. Cela, les industriels d'un côté et les « pèlerins » du développement durable de l'autre l'ont bien compris. Les premiers veulent nous vendre des produits « responsables », c'est-à-dire plus chers. Et les seconds, pour citer l'économiste Sylvie Brunel, « nous culpabilisent individuellement à un point tel que tout acte de consommation, voire notre vie entière, n'est plus perçu que comme une nuisance, une source d'émission de carbone, de pollutions diverses et de déchets ».

Alors dans ces conditions, comment favoriser une consommation responsable, moins productrice de déchets ? Quel est le poids du « consomm'acteur » sur les normes de production ? Car oui, si le consommateur individuel peut être solidaire de la planète en consommant mieux et moins, il le sera d'autant plus facilement qu'on lui proposera des produits conçus et distribués dans cette optique.

Partant de cette base, on peut s'interroger sur les motivations qui poussent les industriels à mettre à disposition de leurs clients des produits recyclés ou recyclables. En particulier sur ce qui les incite à intégrer des Matières Premières Secondaires (MPS) dans leurs processus de production.

Observons des extraits de l'avis du Comité Économique et Social Européen (CESE) sur l'accès aux matières premières secondaires : "...en cas de déclin du marché [des MPS], les objectifs de recyclage pourraient être revus à la baisse et, dans les périodes de forte croissance et de demande élevée, revus à la hausse."

Et un peu plus loin :

« ...une autre option consisterait à faire en sorte que les objectifs de recyclage correspondent aux seuls volumes de déchets susceptibles d'être réutilisés au sein de l'UE, sans inclure les déchets [...] appelés à être vendus à l'étranger. »

Inutile de préciser que ces extraits sont représentatifs du reste de l'avis du CESE. On comprend alors que les efforts visibles en termes de recyclage ne sont pas orientés par des considérations écologistes mais bien par un souci de compétitivité sur le marché mondialisé des matières premières.

Si l'on poursuit sur l'avis du CESE, il est dit que « La collecte et le prétraitement du flux de déchets sont des étapes relativement peu coûteuses quand les flux sont concentrés (cela concerne le fer, le verre et le papier) et les matières premières secondaires qui en résultent restent donc plutôt accessibles, à un coût raisonnable. » Voilà pour cet avis du CESE.

Ce dernier extrait est confirmé par l'observation des taux d'utilisation de MPS par produit en France en 2008 : acier : 45% ; verre : 44% ; papiers-cartons : 60% ; et le plastique : 5%, seulement, à cause d'une variété de matériaux trop importante qui rend le traitement des déchets plastiques complexe et donc coûteux.

Afin d'observer des industriels ayant fait le choix du changement, nous nous sommes donc intéressés à ceux qui utilisent des MPS hors filières structurée, comme le plastique recyclé.

C'est dans ce cadre que nous sommes allés entre autres à la rencontre d'Antonio Delogu, gérant de l'Entreprise d'Insertion AEI à La Ciotat, qui produit du mobilier urbain en plastique recyclé. L'entretien que nous avons eu avec lui a confirmé l'idée, pourtant assez évidente, que nous avait soufflée Emmanuel Delannoy, le directeur de l'institut INSPIRE : les industriels ne sont pas simplement des « agents économiques aux comportements parfaitement rationnels » mais bien souvent des personnes qui véhiculent dans leurs entreprises les mêmes valeurs que leurs concitoyens. Et ce sont bien ces contraintes supplémentaires qu'ils se donnent à eux-même qui les poussent à innover et à mettre en place des partenariats pour assurer la pérennité de leurs activités.

Même si notre travail nous a permis de voir que l'implication des citoyens transparait dans les activités économiques, il laisse évidemment beaucoup de questions en suspens, en particulier concernant la sensibilisation de toutes les personnes qui ne se sentent même pas concernés par le problème des déchets.



2.

Les collectivités locales, agents d'évolution du rapport aux déchets ?

Julie Chaverou, porte parole de son groupe (composé de Mathieu Gros, Laurie Marchetti, Françoise Michel, Anne-Claire Veluire), a introduit la thématique en faisant un point sur la réglementation pour mieux comprendre le contexte dans lequel évoluent les collectivités :

- Une Directive cadre relative aux Déchets (2008), transposée en droit français en 2010, qui introduit plusieurs nouveautés sur la question :
 - la notion de prévention des déchets,
 - une redéfinition de la typologie des déchets (dangereux ; inertes ; non-dangereux),
 - une hiérarchie dans les modes de traitement des déchets (prévention / réemploi / recyclage / valorisation (énergétique) / élimination).
- Le Grenelle de l'environnement fixe des objectifs ambitieux : Une réduction de -7% de déchets ménagers entre 2008 et 2013.

Au plan national, la production de 390 kg/habitant en 2009 a été ramenée à 374 kg/hab fin 2011 (soit une réduction de 4 %), tandis que le bilan régional est nettement moins bon : 445 kg/hab et par an. Un bilan régional plus élaboré sera prochainement fourni par l'observatoire régional des déchets.

Malgré les tensions que cristallisent la gestion des déchets en Région PACA (incinérateur, décharges illégales...) les collectivités

peuvent faire preuve d'innovation et être un agent d'évolution du rapport au déchet.

Par exemple, le groupe a constaté que le recyclage des emballages ménagers en PACA, même s'il reste inférieur à la moyenne nationale de 50 kg, avait progressé en 2013 en atteignant 36,2 kilos par habitant et par an (en 2007 on était à 34kg en PACA et 48kg pour le national).

Alors comment les collectivités tentent-elles d'apporter des réponses à ces enjeux ?

Première piste : elles cherchent à limiter les coûts, en baissant ou limitant l'augmentation de la

TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Par exemple le village du Thor (le village du Thor travaille avec Sita, une société privée, pour la collecte) dans le Vaucluse agit sur deux volets :

- L'amélioration des pratiques de tri sélectif (en adoptant les sacs jaunes) si le tri est mal fait, tout part en incinération
- L'amélioration des modes de collectes (via le porte à porte qui serait reconnu plus efficace que les points d'apports volontaires)

La deuxième possibilité serait de responsabiliser les usagers. Par exemple Marseille Provence Métropole, en partenariat avec l'ADEME, a lancé plusieurs actions en ce sens : « stop pub », banquet sur le vieux port (réalisation d'un curry à base de légumes « bon à jeter » pour lutter contre le gaspillage - 4000 repas servis). Elle a également embauché une vingtaine d'éco ambassadeurs en externe qui viennent de l'insertion (association Kroc'can), en partenariat avec la chambre des métiers sur les produits réparables.

La troisième alternative : la coopération sur un territoire : St-Rémy de Provence en est l'illustration, avec un projet porté par l'association La Courte Echelle. Ce projet s'inscrit dans une démarche PTCE : il s'agit de créer une plateforme de gestion des déchets à l'échelle du territoire. Ce projet implique à la fois des structures de l'ESS, des entreprises classiques et des collectivités. Il est

soutenu par la Région et par la Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance. Coopérer pour mutualiser, créer des complémentarités pour mieux gérer les flux de déchets, tel sont les

enjeux. Et ils sont de taille, car les déchetteries sont submergées par des volumes importants de déchets, ce qui augmente les risques d'incendie en été (5 départs de feu en 2013) et, hélas aussi, accentue les dépôts sauvages.

Julie Chaverou concluait cette thématique en interrogeant les perspectives d'actions :

« Des initiatives innovantes existent et la réglementation actuelle tend à favoriser une meilleure harmonisation des modes de gestion. Mais ne soyons pas naïfs, une approche élargie de la question des déchets semble plus que nécessaire. Aujourd'hui près de 40% des territoires seraient en

Aujourd'hui près de 40% des territoires seraient en déficit ou en absence de solutions de traitements des déchets.

déficit ou en absence de solutions de traitements des déchets. Cela pose de réelles questions en termes de flux et appelle à une plus grande coopération entre toutes les parties-prenantes. »

3.

La responsabilité élargie des producteurs.

L'objectif recherché est de sensibiliser les producteurs. La finalité de responsabilité élargie des producteurs renvoie à la sensibilisation des déchets tout au long du cycle de vie.

Fanny Broyelle présente, au nom du groupe (composé de Malvina Tabouret, Julia Bretelle, Nassma Abdou et Serigne Ndaw) cette thématique en précisant quels sont les engagements pour les producteurs qui s'inscrivent dans cette démarche d'éco-conception. Puis elle illustre la responsabilité élargie des producteurs en s'appuyant sur l'exemple de la filière textile.

La responsabilité élargie du producteur

La « Responsabilité élargie du producteur » (REP) est un instrument de politique environnementale, mis en place dans le cadre d'une réglementation européenne, française ou de manière volontaire.

La REP est organisée par filières (automobile, médicaments, pneumatiques, papiers, emballages ménagers, etc.). Il s'agit de rendre responsables les producteurs en internalisant dans le prix de vente, les coûts de gestion du produit en tant que futur déchet, sur le principe « pollueur-payeur ».

Les acteurs de la REP sont des entreprises et des industriels, des prestataires de déchets et des collectivités territoriales. Les filières à REP s'organisent de manière individuelle, mutualisée ou collective. Dans ce dernier cas, le producteur transfère sa responsabilité à un éco-organisme qui perçoit une éco-contribution.

La finalité d'une filière à REP est d'inciter le fabricant à s'engager dans une démarche d'éco-conception, pour prendre en compte dès en amont la

question du traitement du produit dans son cycle de vie.

Avec un regard de néophytes, nous pouvons retenir plusieurs mots clés : « filière » de production, responsabilité « élargie », démarche « d'éco-conception », et « cycle de vie » du produit. Hélas, nous comprendrons au cours de nos recherches, que ces notions ne couvrent pas ce que l'on pourrait imaginer.

L'exemple de la filière textile

L'exemple de la filière TLC : textile, linge de maison, chaussures va illustrer le vrai sens de ces mots clés.

La filière textile est en France le second marché de consommation après l'alimentaire. Cette filière met sur le marché français 700 000 tonnes d'articles par an alors que seules 140 000 tonnes de textiles usagés sont collectées, soit 25% des articles.

Ces textiles proviennent pour la plupart d'Asie, de Chine en particulier. L'industrie textile utilise en masse des fibres synthétiques et des substances chimiques qui polluent à grande échelle les cours d'eau aux métaux lourds et, avec la mondialisation de la production, les filières sont de plus en plus complexes : entre la culture du coton et la mise en vente dans les magasins, un jean peut parcourir jusqu'à 65 000 km, soit plus d'une fois le tour de la planète !¹

Un jean peut parcourir jusqu'à 65 000 km, soit plus d'une fois le tour de la planète !

Aussi, les multinationales ont délocalisé leur production vers des pays où les droits sociaux sont quasi inexistantes, les conditions de travail déplorables et les

accidents fréquents. Des initiatives citoyennes s'organisent pour promouvoir une économie sociale et solidaire. Citons pour exemple la campagne « Made in Cambodge : le salaire de la faim » lancée en 2012 par le collectif « Ethique sur l'étiquette », et qui vise à obtenir de la part des marques un salaire vital pour les ouvriers.

Cependant, droits sociaux et conditions de travail ne sont pas pris en compte dans le cadre de la REP. Dans le vocabulaire REP, la notion de filière (Ensemble des phases d'un processus de production qui permettent de passer de la matière première au

¹ Source : Collectif Ethique sur l'étiquette

produit fini vendu sur le marché) n'est pas à prendre dans son ensemble, mais ne concerne que l'aval de la production. Le côté « élargi » de la responsabilité est en réalité restreint au produit déjà fabriqué (peu importe dans quelles conditions) et la notion « d'éco-conception » ne concerne que ce qui se passe sur le territoire français. C'est ce que résumement les responsables de l'éco-organisme d'Eco TLC, qui ont été interviewées : « Pour notre cahier des charges, c'est la fin de vie qui nous intéresse. On reste une entité qui répond à une loi et dans le cadre de cette loi nous n'avons pas de regard sur l'amont des produits. »

Certaines ONG se positionnent sur l'amont de la filière textile comme Greenpeace, Ethique sur l'étiquette ou le WWF France, qui a édité en 2007, un guide de l'éco-conception. Hélas, « Ce guide, pionnier dans son genre, a été distribué à toute la profession mais n'a reçu aucun écho à l'époque ».

Heureusement, certaines entreprises développent une démarche éthique. C'est souvent le cas pour les vêtements de sports, comme Lafuma qui a été pionnier dans le domaine ou la Bretonne Armor Lux, qui vient de décrocher un contrat conséquent avec la SNCF.

À Romans dans l'Isère, Thomas Huriez a développé les marques de jeans et chaussures « 1083-Borne in France » et de pulls « Tricolore ». Cette entreprise prône l'utilisation de matières premières choisies, comme du caoutchouc recyclé, du coton bio ou du cuir sans traitements chimiques... La fabrication est réalisée en circuits courts (dans le Sud-Est pour les jeans 1083) ou en boucles positives, comme pour les pulls « Tricolore » fabriqués à partir de laine recyclée. Même s'il s'agit de toutes petites quantités au regard de l'industrie textile, c'est rassurant de voir que des entreprises peuvent être de capitaux privés et être responsable.

Pour en revenir à la REP, et donc à la filière du traitement des déchets textiles, il existe plusieurs destinations possibles pour les articles collectés :

- 91% valorisé

- 67% réemploi en fripes. (dont 80% exportés vers l'Afrique)
- 23% recyclage : déstructurer les textiles pour fabriquer des produits d'isolation, d'entretien ou d'hygiène.
- 10% coupé en chiffons

- 9% est du déchet ultime > pour moitié enfoui et pour moitié incinéré

Historiquement les acteurs de l'ESS ont une place prépondérante dans la récupération textile. Depuis bientôt 60 ans, Emmaüs, le Secours Catholique, la Croix-Rouge ou le Secours Populaire utilisent ces activités comme vecteurs de solidarité et de réinsertion.



En 2000, ces acteurs ont eu un rôle moteur dans la structuration de la filière. En effet ils sont à l'origine de la mise en place de la

Contribution Environnementale Textile qui a préfiguré la mise en place de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

En 2008, Emmaüs, le

Relais et Tissons la Solidarité créent la Fibre Solidaire, premier réseau de récupération textile en France avec 80% des textiles collectés chaque année.

Aussi, de nombreuses associations proposent des activités autour du réemploi et du recyclage de vêtements, avec souvent une dimension artistique et culturelle et créent, par leurs activités, des espaces publics de proximité.

L'économie circulaire

Synthétisant les notions de cycle de vie du produit, d'éco-conception, et de circuits courts, de boucles de valeurs positives, de traitement qualitatif des déchets, l'économie circulaire se pose comme un modèle économique qui intègre les dimensions écologiques et sociales et qui permettrait de sortir de la société du jetable pour aller vers une société du durable.

Mais comme le précise François-Michel Lambert, Président de l'Institut de l'économie circulaire, « c'est au politique de trouver les leviers pour inciter les industriels à rentrer dans l'éco-conception ». Car « à chaque fois que le politique démissionne, on risque de revoir apparaître des intérêts de court terme, éloignés des citoyens, éloignés des territoires. »

Enfin, le rôle de l'instance de coordination des acteurs, qu'elle soit politique ou autre, aura pour mission première de clarifier un vocabulaire commun afin que tous les acteurs utilisent les mêmes éléments de langage.

4.

Les usages et les pratiques dans l'innovation de l'économie circulaire.

Baldwyn de la Bretèche présente le travail d'un collectif composé d'Ambre Ruans, Coralie Mroizi, Benjamin Seignovert et Raphaël Chauvin.

A travers l'observation de deux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, à savoir, une ressourcerie, Trilogik et Emmaüs, ils ont identifié les enjeux de l'économie circulaire dans sa façon innovante de repenser la solidarité.

Transformation des usages et des innovations dans les pratiques de l'économie circulaire ?

La gestion des déchets par l'Economie Circulaire nécessite des actions en relation avec le réemploi et le recyclage des produits.

Deux notions définies par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) :

- **Le réemploi** signifie que l'on réutilise le produit pour un usage analogue à celui de sa première utilisation.

Ex: les réseaux de don, ou de vente entre particulier

-**Pour le recyclage**, la valorisation se fait en boucle ou en cascade. On va remplacer tout ou une partie de la matière première d'un produit par un déchet recyclé.

En boucle : Ex: Le plastique des bouteilles d'eau redevient du plastique de bouteille d'eau

En cascade : Ex: Le plastique des bouteilles d'eau redevient de la fibre pour les vêtements polaires

Au delà de ce que cela représente pour l'environnement, la filière recyclage permet de réelles retombées économiques positives.

Sur le territoire régional PACA, la filière de recyclage a permis la redistribution de 25,6 Millions d'euros à 80 collectivités et la création de 1.500 emplois directs et 5.000 emplois indirects.

La gestion des déchets est un sujet si vaste que nous avons recentré nos recherches sur l'économie circulaire par les innovations sociales, et plus particulièrement sur des structures identifiées de l'Economie Sociale et Solidaire.

La question qui s'est imposée à nous était la suivante : comment différents types d'organisations réagissent et s'approprient de façon efficace les réalités de la gestion des déchets ?

Notre étude nous a mis en relation avec deux structures de l'ESS. Nous avons fait le choix d'avoir une organisation qui fait partie du réseau des ressourceries de quartier « **Trilogik** », et une organisation plus ancienne et emblématique, **les Compagnons d'Emmaüs**. Rappelons que depuis 1954, la communauté Emmaüs a été la première organisation à s'intéresser au phénomène du réemploi des déchets et à l'action sociale. Une organisation qui, sur le terrain, n'a pas forcément conscience de sa constante innovation sociale.

Pour prolonger l'interrogation sur « La gestion de déchets : un défi d'avenir ? », nous ajoutons : « Face à quelles réalités?, Quels environnements ? Quels moyens ?, Quels modèles économiques ? »

La gestion des déchets par le réemploi est de plus en plus concurrentielle alors que la gestion des déchets par recyclage demande plus de moyens financiers et techniques (comme des machineries de transformation).

- Quid des enjeux de réemploi quand "le Don" n'est plus en vogue dans une période de crise, chacun essaie de saisir la moindre opportunité pour revendre ses affaires entre particuliers.

- Quid des enjeux de réemploi quand la nécessité d'espaces adaptés est essentielle pour favoriser la proximité avec les clients ?

- Quid des enjeux de réemploi quand ils sont vecteurs d'externalités positives en insertion sociale non prises en compte par les politiques publiques ?

- Quid des enjeux du recyclage quand vous pouvez travailler sur une spécificité comme le réseau « Envie » qui traite les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) ou encore PROVENCE TLC, nouveau venu à Vitrolles, en activité depuis 2013, qui traite les TLC (textiles, linge de maison et chaussures). Cette entreprise privée de statut familial a investi 500.000 € en fonds propres, 500 points de collecte entre Aix en Provence et Marseille, 65% des 250 catégories articles différents en réemploi. Elle a déjà créé 15 emplois en insertion. Cet effet d'échelle permet-il de rentabiliser l'activité?

-Quid des entreprises de L'ESS, que ce soient les ressourceries, les compagnons d'Emmaüs, ou tout autre entreprise d'insertion, quand apparaissent sur le secteur des entreprises privées qui s'intéressent à "ce nouveau filon" de la matière première-secondaire.

Des groupes comme VEOLIA proposent de recycler, ce qu'ils ont autrefois enfoui en créant 7.000 emplois, en insertion ou non!

Tant de questions, d'interrogations face à cet enjeu de la gestion des déchets.

Le projet de Loi Hamont, portant reconnaissance et développement de l'ESS va ouvrir les portes aux entreprises privées. Est-ce un nouveau référentiel économique ? Est-ce une nouvelle façon de "produire autrement", "d'entreprendre autrement", "de consommer autrement" ?

Kurt Vandenberghe chef du cabinet du commissaire européen en charge de l'environnement, Janez Potocnik a déclaré lors de l'European Business Summit de Mai 2013 : « Si les Etats membres de l'Union Européenne appliquaient les règles existantes en matière de gestion des déchets, ils pourraient créer quelque 400 000 emplois et économiser des ressources déjà limitées. »

Par conséquent il préconise la suppression progressive des subventions environnementales et invite les villes européennes à « sortir des sentiers battus » et à se diriger vers une économie circulaire

afin d'examiner les possibilités de villes « zéro déchet » comme celle de Capannori en Italie.

Nous nous interrogeons sur l'avenir des organisations d'utilité sociale et ou d'innovation sociale, si elles ne trouvent pas le moyen de s'associer, de collaborer ou encore de créer des partenariats avec des entreprises plus solides !

Une conclusion plus optimiste est proposée par Emmanuel Delannoy, directeur de l'institut INSPIRE :

"L'économie circulaire est une opportunité de réconcilier économie et écologie en resynchronisant les flux économiques avec ceux du vivant pour réinscrire durablement l'économie et l'épanouissement humain au sein des limites de la biosphère... L'économie circulaire est une opportunité de repenser la prospérité en ouvrant des perspectives. Cette nouvelle « économie des liaisons », reposant sur la confiance et le partage des enjeux, favorisera l'émergence de synergies nouvelles sur les

« Si les Etats membres de l'Union Européenne appliquaient les règles existantes en matière de gestion des déchets, ils pourraient créer quelque 400.000 emplois et économiser des ressources déjà limitées. »

territoires."

L'économie circulaire est un ensemble de constituants qui, combinés, prennent sens et se renforcent mutuellement : l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative, sans oublier la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Nous nous rendons compte que l'Economie Circulaire n'est en rien une stratégie ne visant qu'à recycler ou réduire les déchets, elle a plus d'ambition que cela. Elle n'est ni linéaire, ni machiavélique. Elle défie nos us et coutumes, nos représentations, nos paradigmes. Elle se présente comme une bande de Moebius dans son mouvement perpétuel; tant son enjeu sociétal nécessite de l'utilité et de l'innovation sociale, tant le réemploi induit du recyclage et du déchet résiduel, tant les organisations de l'économie sociale complètent les entreprises privées.

Nous entrons dans une nouvelle dimension de "l'économie monde" qui allie le local au global et inversement.

5.

Le compostage de proximité

Il existe une réelle prise en charge des pouvoirs publics concernant la gestion collective des déchets organiques. Cependant, la qualité demeure inférieure aux attentes et une gestion de proximité des déchets organique nécessite une main d'œuvre importante. La coordination se fait par la sensibilisation, la prévention et la mobilisation. Il y a une véritable difficulté pour trouver un mode économique. Le compostage de proximité est une pratique qui n'est pas encore aboutie mais elle réduit cependant de 30% des déchets des ménages.

C'est Thomas Arlet au nom du groupe (Gisela Christen, Elsa Leterrier-Freccero, Hai Le N'guyen et Solène Vasseur) qui nous présente comment le compostage de proximité peut apporter une solution à la gestion des déchets organiques.

À l'échelle d'un territoire, la gestion des déchets organiques peut s'opérer de trois façons différentes.

La première est la **gestion collective des déchets organiques sans tri à la source**. Dans ce cas, les déchets sont pris en charge sans être triés, par la collectivité. Le compost qui en est retiré est plus difficilement utilisable.

La deuxième méthode -la **gestion collective des déchets organiques avec tri à la source**- implique que la collectivité mette en place une collecte en apport volontaire ou par du porte à porte. Dans ce cas, le compostage nécessite des compétences et des moyens techniques et financiers importants, en raison du volume des déchets à composter et de sa qualité.

La troisième méthode, -**gestion autonome (ou de proximité) des déchets organiques**- est celle où le

producteur prend en charge lui-même ses propres déchets. Il peut s'agir d'établissements (restaurants, écoles, prisons, hôpitaux, etc.), de ménages, ou de producteur semi-collectifs (immeubles, quartiers, etc.). Dans ce cas, la réglementation contraint le volume de déchets traités et oblige à ce que le compost soit utilisé sur place par son producteur. Le compostage de proximité repose sur des techniques très simples et peu coûteuses matériellement mais son coût est élevé en terme de moyens humains pour l'accompagnement et le suivi des installations de compostage. C'est cette échelle que nous avons choisi d'étudier.

Le compostage de proximité présente plusieurs atouts majeurs : le premier, **responsabiliser le citoyen dans son appropriation des enjeux environnementaux et sociaux que représente la gestion des déchets**. Ensuite, ce type de compostage **réduit la pollution** (si on le compare avec une gestion collective et centralisatrice) grâce à la réduction des transports liés à la collecte, ainsi qu'au remplacement des engrais et pesticides chimiques, nuisibles à l'environnement. Enfin, la gestion citoyenne et collective des sites de compostages de proximité, et l'utilisation du compost dans des jardins partagés et espaces verts où l'individu a la double qualité de producteur et d'utilisateur, est **génératrice de lien social et donc de création de valeur non monétaire**.

Cette pratique induit une **transformation des rapports sociaux et économiques entre les parties prenantes, et questionne les normes et représentations sociales qui entourent la gestion des déchets**.

Depuis une dizaine d'années, le compostage de proximité connaît un nouvel essor, notamment en région PACA, avec des politiques gouvernementales

favorables et des initiatives citoyennes qui les ont souvent précédées. La question de la gestion des déchets organiques était présente dans les Grenelles I et II de l'environnement, à la suite de quoi, l'ADEME a élaboré un plan national de soutien



au compostage domestique, avec par exemple, l'accompagnement des maîtres d'œuvres et des référentiels d'actions et d'acteurs.

Cette pratique reste cependant assez confidentielle. Partant de ce constat, nous nous sommes interrogés sur **les moyens de structurer et développer la diffusion des formes innovantes du compostage de proximité.** Nous sommes donc allés **rencontrer les acteurs du Programme Local de Prévention des déchets (PLP)** de la communauté de commune Marseille Provence Métropole (MPM) qui intègre des actions de compostage autonome.

Les parties prenantes de ce programme, avec le responsable PLP de MPM, sont la direction régionale de l'ADEME (financier et assistant technique), l'équipe « Habitat collectif » du service déchets de MPM (en charge de la coordination et de l'exécution des actions de compostage autonome), le GERES France (coordinateur du réseau compostage au Jardin), le GESPER (qui a joué un rôle d'appui technique de ce réseau et développement du compostage de proximité dans les Alpes-de-Haute-Provence), Naturoscope et Epluchures, deux associations membres du réseau Compostage au jardin, et enfin la référente des habitants de la Cité Radieuse sur leur installation de Compostage en pied d'immeuble, en tant que site pilote.

Notre étude sur ce sujet nous a démontré que **la coordination entre les différentes parties prenantes de cette filière** s'avère nécessaire ainsi que **l'impulsion d'une personne « moteur » sur chaque lieu de compostage collectif.** Ce sont des préalables nécessaires à la réussite d'opérations de compostage de proximité et à la généralisation de cette pratique.

Une coordination doit donc s'opérer à différentes échelles : communication - sensibilisation, mise en place d'un cadre réglementaire, financement, développement des compétences d'ingénierie et de gestion de sites, opérationnalisation, etc. En plus de la mobilisation citoyenne, nous avons observé le **rôle central et indispensable que jouent les organisations de l'ESS,** notamment le réseau d'associations Compostage au Jardin. Ces organisations interviennent tant au niveau du plaidoyer, de la

communication, de la sensibilisation, de l'implication et de l'élargissement des parties prenantes (citoyens, établissements scolaires, entreprises, prestataires des services déchets, espaces verts, urbaniste, élus...), qu'au niveau de l'ingénierie de projet (besoin d'études précises des gisements pour bien mesurer la taille des installations), de la formation et du suivi et accompagnement des opérateurs des sites.

On a perçu des **difficultés de concertation et d'actions communes,** entre la complexité d'organisations des collectivités dans leur rôle que la gestion des déchets, la diversité interne de vocation et d'identités des acteurs du réseau Compostage au Jardin, la difficile implication des habitants et la difficulté de mobilisation d'individus référents pour la gestion et l'entretien des sites.

De plus, les acteurs qui mettent en place ces initiatives, ont parfois des **difficultés à trouver leur modèle économique.** Un soutien plus grand des collectivités et une réglementation moins contraignante pourraient potentiellement être des leviers de développement. C'est également **la question du changement d'échelle** que nous avons abordé. Mais un changement d'échelle entraînerait rapidement la nécessité de transporter les déchets, et d'avoir des installations industrielles. Des expérimentations existent mais il n'y a pas encore de modèle au point pour répondre convenablement aux enjeux économiques et environnementaux.

Le compostage de proximité n'a donc pas encore complètement trouvé sa place et les objectifs nationaux fixés sont loin d'être atteints. Le chemin est long pour que la filière des déchets organiques trouve son rythme, et cette étude montre à quel point la coopération nécessite des efforts conjugués et partagés pour porter ses fruits. Pour finir sur une touche plus optimiste, si la filière du compost collectif est encore en construction, la pratique du compost dans les foyers est en augmentation et chaque ménage qui pratique le compost diminue de 30% ses déchets.